

**Conseil d'établissement  
Séance du 17 décembre 2024**

Délibération n°9  
**Portant approbation de la motion pour le lancement en phase opérationnelle  
de l'opération Hirsch - CY Tech**

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

L'opération immobilière Hirsch - CY Tech est la plus importante de l'établissement depuis sa création. Il est urgent de la réaliser afin de consolider la place de notre grande école d'ingénieurs publique à travers un objectif de 1 000 diplômés par an à horizon 2030 et de contribuer à répondre au besoin de formation d'ingénieurs en France.

L'avis favorable du Rectorat est nécessaire pour la labellisation du dossier d'expertise par le Préfet de Région Ile-de-France à partir duquel nous pourrions mobiliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permettra de négocier le marché public global de performance.

Après en avoir délibéré :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 43	Pour : 28
Nombre de membres présents : 18	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 10	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 15	Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve la motion telle qu'annexée à la présente délibération, demandant au Rectorat d'émettre rapidement un avis favorable en vue de la labellisation du dossier d'expertise par le Préfet de Région Ile-de-France.

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 20 décembre 2024

Publiée le : 20 décembre 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

### **Motion pour le lancement en phase opérationnelle de l'opération Hirsch - CY Tech**

Après plus de deux ans de négociations, le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a accordé une enveloppe de financement de 56 Millions d'euros au projet immobilier Hirsch CY TECH, la plus grosse opération immobilière de CY depuis sa création, et la plus urgente afin de consolider la place de notre grande école d'ingénieurs publique CY Tech.

Cette opération permettra en effet à notre établissement de :

- Poursuivre le développement du pôle d'enseignement supérieur de CY Cergy Paris Université,
- Contribuer à répondre au besoin de formation d'ingénieurs en France à travers un objectif de 1 000 diplômés / an à horizon 2030,
- Initier par cette opération majeure le schéma patrimonial de l'établissement avec une thématisation de nos sites de formations.

Face au coût prévisionnel de l'opération relevé à 73,2 M€ TDC lié à la forte augmentation des prix de la construction, le rectorat a demandé un réajustement d'enveloppes du CPER.

Le plan de financement du projet Hirsch CY TECH est ainsi constitué :

#### CPER fléché sur Hirsch – CY TECH

- 40 M€ de la Région Ile-de-France
- 16 M€ de l'Etat

#### CPER fléché sur le bâtiment Recherche de Neuville

- 2,2 M€ de l'Etat réorienté sur le projet Hirsch CY TECH

#### Financements des territoires

- 5 M€ du Département du Val d'Oise
- 5 M€ de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

#### Financement de l'Établissement

- 5 M€ de CY Cergy Paris Université

Le dossier d'expertise valant labellisation de l'opération immobilière Hirsch a été approuvé par le conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université le 2 juillet 2024, puis transmis au Service Régional Immobilier du Rectorat pour instruction.

De nombreux échanges entre septembre et novembre ont permis de répondre à toutes les demandes de sécurisation foncière, technique et financière du projet émises par le Rectorat, et de démontrer l'adéquation du projet aux objectifs contractualisés avec l'ensemble des partenaires (CACP, CDVO, région Ile de France, Etat), en totale cohérence avec la trajectoire de montée en capacité de CY Tech.

Aujourd'hui, le montage financier de l'opération étant complètement arrêté, CY Cergy Paris Université est pleinement investie dans sa mise en œuvre opérationnelle. L'enjeu calendaire est crucial, à la fois pour assurer une livraison en 2029 qui permettra de réduire les dépenses de fonctionnement de CY Tech, mais aussi pour profiter de l'opportunité budgétaire fournie par la raréfaction des carnets de commandes du BTP.

C'est pourquoi, en tant que membres du Conseil d'Établissement de CY Cergy Paris Université, nous affirmons notre total soutien au projet Hirsch CY Tech et demandons au Rectorat d'émettre rapidement un avis favorable en vue de la labellisation du dossier d'expertise par le Préfet de Région Ile-de-France. Cet agrément nous permettra de mobiliser rapidement l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la négociation du marché global de performance.